



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

résistants

Question écrite n° 35262

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur la question des réparations dues à la région Nord-Pas-de-Calais, suite aux atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, le Nord-Pas-de-Calais a été, pendant le premier conflit mondial, une région martyre, avec quelques autres, telles la Picardie, la Lorraine et l'Alsace. Cette région a alors connu des exactions inimaginables : dynamitage du château de Coucy, vergers rasés, ennoyage de toutes les mines, qu'il a fallu remettre en état. En 1940, le Nord-Pas-de-Calais a de nouveau subi des pertes effroyables. La moitié des soldats français tués sont morts pendant la campagne de France dans le Nord-Pas-de-Calais. Le pays a un véritable devoir de mémoire à l'égard de cette région. Le Nord-Pas-de-Calais fut détaché de la France pendant cette période et rattaché à la Kommandantur de Bruxelles, cela provoqua une résistance populaire massive et une répression d'autant plus féroce, entraînant des milliers d'exécutions et pas moins de morts en déportation. C'est donc bien là que la lutte armée contre l'occupant a débuté, avec une topographie différente de celle d'autres régions où la Résistance a sans doute pu être organisée plus facilement à la faveur de la géographie et de la géologie. Cette Résistance première n'a donné lieu, à ce jour, ni à réparation, ni à repentance, ni à actions en justice contre l'inacceptable. Il convient de mettre fin à ce scandale d'État, d'autant que la région Nord-Pas-de-Calais, détachée comme elle le fut du territoire national, ne saurait être considérée comme ayant inclus une partie des quarante millions de pétainistes, supposés ou réels. En outre, avant la Résistance de Jean Moulin, la seule dont on parle aujourd'hui et à laquelle il convient de rendre hommage, une Résistance première, populaire et forte, est apparue dans le Nord-Pas-de-Calais. La répression y fut terrible. Pourtant, cette résistance-là est restée totalement inconnue. M. le secrétaire d'État a souhaité, lors de la discussion de la loi de finances, que les élus « mettent en relief tout ce qui peut contribuer à transmettre la mémoire aux jeunes générations et à reconnaître l'honneur qui est dû à ceux qui, pour la plupart, ne sont plus de ce monde. Il a également déclaré s'inscrire dans une démarche de valorisation de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que nous vivions dans un espace de liberté ». En conséquence, il lui demande de lui faire part des mesures qu'il compte prendre afin de réparer ce déni de mémoire qui est un affront à la mémoire de ces morts qui ont résisté au moins autant qu'ailleurs.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser que la région Nord-Pas-de-Calais n'est pas ignorée de la politique de mémoire, et singulièrement des actions dédiées à la mémoire de la Résistance. En effet, en 2001, la revue « Les Chemins de la mémoire » ainsi qu'une plaquette de la collection « Mémoire et citoyenneté » ont été consacrées à la grève des mineurs du Nord-Pas-de-Calais de mai-juin 1941. De plus, dans le cadre des « relais de la mémoire », opération qui s'est déroulée sur différents sites le 18 juin 2003, le lieu emblématique retenu pour cette région a été la maison natale du général de Gaulle à Lille, faisant l'objet d'une rénovation soutenue par l'État et choisie pour la signature, le 9 février dernier, par le secrétaire d'État aux anciens combattants et le secrétaire d'État au tourisme, de la convention sur le tourisme de mémoire ; cet acte a été suivi de l'inauguration d'une exposition en préfecture sur les chemins de mémoire à Lille. L'année 2004 doit

en outre voir la parution d'un guide du tourisme de mémoire pour le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Il convient encore de préciser qu'une convention d'intention a été signée par le ministre et par chacun des présidents du conseil régional, du conseil général de la région et de la communauté d'agglomération en vue de la restauration par l'État de la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette et de la valorisation du site par les collectivités locales, dont les travaux se poursuivront cette année. Enfin, le ministère de la défense soutient de manière continue des projets initiés par l'association La Coupole à Saint-Omer. Ces initiatives témoignent que la région Nord-Pas-de-Calais n'est pas oubliée dans le cadre des actions de mémoire entreprises et soutenues par le ministre délégué aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35262

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1731

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3633